Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée

DBV Technologies (Euronext : DBV - ISIN : FR0010417345 - NASDAQ : DBVT), société biopharmaceutique française, annonce aujourd'hui la tenue de son Assemblée Générale Mixte le mercredi 22 juin 2018 à 08h30 (heure de Paris) au siège de la société 177-181 Avenue Pierre Brossolette à Montrouge (92120).

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 18 mai 2018 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 6 juin 2018 et dans un journal d'annonces légales le 6 juin 2018.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société section relations investisseurs : https://www.dbv-technologies.com/fr/investor-relations/financial-information/annual-reports/

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, et ce jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles L.225-115 et R.225-83 du code de commerce. En cas de demande expresse, cet envoi pourra être effectué par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture par leur intermédiaire habilité, d'une attestation d'inscription en compte ;

- Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société.